

Circulaire n°40 du 25 juin 2018

Aux : Présidents de Ligues

De : Jean-Marie BELLICINI
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Frédéric SANAUR

OBJET : Engagement et composition des Equipes de Ligues pour la Coupe de France Minimes (Niort les 14 et 15 juillet 2018)

Chers amis,

Vous trouverez en annexe, les informations nécessaires à l'envoi des compositions des équipes pour la première édition de la Coupe de France des Ligues Minimes d'Athlétisme Estival.

Cette compétition entre dans le cadre de l'attribution du Trophée National des Ligues Minimes (circulaire n°27 du 24 avril 2018).

1. Règlement

C'est celui édité en janvier 2018 (voir Livret estival de la CNJ)

Nous attirons votre attention sur les points suivants qui nécessitent des précisions et figurent en ajout dans le règlement joint :

- organisation du relais mixte 8 fois 100 m ;
- participation des Jeunes Juges et Certification nationale ;
- précision concernant les athlètes de nationalité étrangère.

2. Fiches de composition d'équipes

Elles doivent être retournées (une par catégorie, onglets 1 et 2) par mail à l'adresse cnj@athle.fr pour le mardi 3 juillet 2018, en soirée (à l'issue des Pointes d'Or).

Les modifications éventuelles seront possibles :

- par mail cnj@athle.fr au plus tôt et jusqu'à la veille de la compétition ;
- sur place au plus tard 1 h avant le début de la compétition Minimes.

Les modifications éventuelles de concurrents ou d'épreuves, devront se faire uniquement sur le document joint (onglet 3).

3. Athlètes engagés hors équipes de Ligues

(Réunion, Guyane, stagiaires G28) : les responsables de ces athlètes (cadres techniques, DTN, responsables de clubs ou de Ligues) utiliseront le même document ci-joint.

Ce document sera validé par la DTN avant confirmation de la participation (niveau de performance crédible).

4. Horaires prévisionnels de la compétition

Si les horaires des courses ne subiront pas de modifications, le nombre d'ateliers des concours minimales dédoublés pourraient subir des adaptations en fonction du nombre de concurrents engagés.

Les horaires définitifs seront consultables sur le site FFA dès le 10 juillet.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Didier VAREECKE
Président de la CNJ



COUPE de FRANCE DES LIGUES MINIMES d'Athlétisme Estival

Niort, les 14 et 15 Juillet 2018

Composition de l'Equipe GARCONS

LIGUE:						
Ne rien écrire dans cette colonne	Numéro de licence	NOM	Prénom	Epreuve 1	Epreuve 2	Relais (oui/non)

JEUNES JUGES				NIVEAU ACQUIS	Evaluation nationale (oui/non)
Jeune Juge 1					
Jeune Juge 2					
Jeune Juge 3 (uniquement si JJ1 est déjà JJF)					

Responsable de l'équipe sur le terrain:

NOM	Prénom	Numéro de portable



COUPE de FRANCE DES LIGUES MINIMES d'Athlétisme Estival
Niort, les 14 et 15 Juillet 2018

Composition de l'Equipe FILLES

LIGUE:							
	Ne rien écrire dans cette colonne	Numéro de licence	NOM	Prénom	Epreuve 1	Epreuve 2	Relais (oui/non)

Responsable de l'équipe sur le terrain:

NOM	Prénom	Numéro de portable



COUPE DE FRANCE des LIGUES Minimes (U16) d'ATHLETISME ESTIVAL

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues minimales (U16) d'Athlétisme estival sera organisée
- 1.2 Elle sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues Minimales se déroulera sur deux journées conjointement au Championnat de France Espoirs.
- 1.4 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Coupe de France des Ligues Minimales
- 1.5 Chaque Ligue sera représentée par une équipe Filles et une équipe garçons (potentiellement 13 équipes métropolitaines et 3 équipes ultramarines).

2. Composition des Equipes

- 2.1 Chaque Ligue pourra présenter un maximum de 2 athlètes dans chaque épreuve.
- 2.2 Seuls les athlètes des catégories Minimales (1^{ère} et 2^{ème} année) peuvent participer

3. Programme des épreuves

Le programme comprendra:

⇒ **Minimes Masculins**

50 m - 100 m - 1000 m - **2000 m** - 100 m Haies - 200 m Haies – 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque – Marteau-Javelot.

⇒ **Minimes Féminines**

50 m - 100 m - 1000 m - 2000 m - 80 m Haies - 200 m Haies – 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque – Marteau-Javelot.

⇒ **Un relais Mixte**

8 fois 100 m: 4 filles et 4 garçons :

- Cette épreuve de relais sera courue dans l'ordre, d'abord les filles, ensuite les garçons.
- Seule la transmission entre la 4^e relayeuse fille (4^e parcours) et le 1^{er} relayeur garçon (5^e parcours) sera donc mixte.
- Les 3 premiers relais (filles) se courent en couloirs.
- Départ en starting-block, ligne de départ du 4 x 100 Mètres

- Le rabat se fera lors du 4^e parcours (dernière fille).
- A partir du 4^e passage (passage entre la dernière fille de l'équipe et le 1^{er} garçon de l'équipe), la position d'attente des équipes sera identique à l'ordre des couloirs de départ (Règlement du 4 x 200 mètres)
- Chaque zone de transmission mesurera 30 mètres.
- Ce sont les zones de transmission du 4 x 100 mètres qui seront utilisées. (Celles de chaque couloir lors des 3 premiers passages, celles du couloir 1 pour les passages suivants).

4. **Classement des Equipes:**

- 4.1 Il ne sera pas attribué de titres individuels.
- 4.2 Le classement dans chaque épreuve se fera en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
- 4.2.1 Un nombre de points correspondant à la place obtenue sera attribuée à chaque athlète sur la base (« n » étant le nombre d'équipes engagées) : « n+2 » au premier, « n » au second, « n-1 » au troisième, « n-2 » au quatrième, ...
- 4.2.2 L'absence ou la disqualification d'un athlète dans une épreuve équivalent à 0 point.
- 4.2.3 L'abandon dans une épreuve équivaut à 1 point.
- 4.2.4 En cas d'ex aequo, les points sont partagés.
- 4.3 Deux classements séparés seront établis (un pour les Garçons, un pour les Filles) en additionnant les points obtenus par l'équipe dans chaque épreuve.
- 4.3.1 En cas d'ex aequo, le partage se fait au nombre de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes}, puis de 3^{èmes}, ...
- 4.3.2 Un challenge sera attribué à la première équipe Filles, et un challenge à la première équipe Garçons.
- 4.4 Le classement final de la Coupe de France sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et filles de chaque Ligue, auxquels s'ajouteront les points obtenus par le Relais mixte (relais surcoté).
- 4.4.1 Un nombre de points correspondant à la place obtenue par le relais sera attribué selon le barème suivant :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	40	35	30	25	22	20	17	15	13	11	10	12	7	6	5	4

- 4.4.2 En cas d'ex aequo, le partage se fait selon la place du relais mixte.
- 4.4.3 La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme estival sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le meilleur total de points.

5. **Règlements Techniques des épreuves individuelles**

5.1 Courses

- Finales directes par séries de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.

5.2.1 Concours

- Finales directes par groupes de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.
- 4 essais pour les sauts horizontaux et les lancers.
- Elimination après 3 échecs consécutifs pour les sauts verticaux.
- Possibilité de participer (en plus du relais) à 2 épreuves de natures différentes (donc jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers).

6 Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues.

6.2 Engagements

- Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

7 Jeunes Juges et Actions éducatives

- Chaque Ligue devra fournir au moins 2 Jeunes Juges certifiés dont au moins 1 de niveau National.**
- Les Jeunes Juges feront partie du Jury et devront officier réellement, ce jusqu'à la fin de la compétition.
- Ils ne pourront marquer des points comme athlète.
- L'absence de Jeunes Juges sera pénalisée de la manière suivante :**
 - Jeune Juge national** : moins 20 points ;
 - Second Jeune Juge** : moins 10 points ;
 - Aucun Jeune Juge** : moins 30 points.
- Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.
- Au minimum, un atelier de sensibilisation à la lutte antidopage devra être mis en place, ainsi qu'un atelier d'Ethique et de Déontologie.

AJOUT : une certification nationale sera proposée aux Jeunes Juges régionaux officiant lors de la compétition.

Les Ligues présentant un Jeune Juge Fédéral au titre de l'équipe, auront la possibilité d'inscrire un Jeune régional supplémentaire à la Certification nationale.

8 Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est régie par les Règlements Généraux de la FFA. Le nombre d'athlètes minimales de nationalité étrangère n'est pas limité dans le cadre de cette compétition par équipes.